

Délibération DEL-B-2024-037

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 16 AVRIL 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le seize avril deux mille vingt-quatre, à 16h30, le Bureau communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

**Présents (22)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Philippe ROBIN

**Pouvoirs (3)** : Cécile VRIGNAUD pouvoir à Gilles PETRAUD, Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU, Anne-Marie REVEAU pouvoir à Joël BARRAUD,

**Absents (4)** : Cécile VRIGNAUD, Sébastien GRELLIER, Claire PAULIC, Anne-Marie REVEAU

**Date de convocation** : 10-04-2024

**Secrétaire de séance** : Monsieur Yves CHOUTEAU

## DECHETS

### Quartier Valette à Bressuire - Projets structurants : éducation à l'environnement, opérations de sensibilisation, et expérimentation pour le dépôt d'encombrants : demande de subvention politique de la ville appel à projets Etat "Améliorer le cadre de vie et agir pour la transition écologique"

**Vu** l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif au régime de délégation du Bureau ;

**Vu** la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 relative à l'intervention de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

**Vu** le décret 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

**Vu** la circulaire du 15 mai 2023 relative à l'organisation de la concertation citoyenne dans le cadre de la refonte des contrats de ville ;

**Vu** la circulaire NOR : TREB2322581C du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024 – 2030 dans les départements métropolitains ;

**Vu** la délibération DEL-CC-2022-134 du Conseil communautaire du 4 octobre 2022 approuvant l'évaluation finale du contrat de ville du quartier Valette-Bressuire 2015-2023 ;

**Vu** la délibération DEL-CC-2024-008 du conseil communautaire du 30 janvier 2024 adoptant le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » du quartier Valette-Bressuire 2024-2030 ;  
**Vu** la délibération DEL CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président ;

**Considérant** la note du 3 avril 2023 du ministre de la Ville et du Logement fixant le cadre de l'actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville et de la prochaine génération des contrats de ville intitulée « Engagements Quartiers 2030 » ;

**Considérant** les mesures en faveur des quartiers prioritaires annoncées par le Comité Interministériel des Villes (CIV) du 27 octobre 2023 ;

**Considérant** l'avis de la commission Agglo2B « Santé Jeunesse Citoyenneté et Politique de la Ville » du 7 décembre 2023 et les observations formulées ;

**Considérant** l'avis favorable du comité de pilotage du contrat de ville en date du 11 décembre 2023 au contenu du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » du quartier Valette-Bressuire ;

**Considérant** l'avis de la réunion de travail préparatoire du Président et des vice-présidents du 16 janvier 2024 ;

**Considérant** le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2019-2024 ;

**Considérant** le Plan de lutte contre les incivilités porté par la direction de la prévention et de la valorisation des déchets depuis 2021 ;

La communauté d'agglomération a adopté par délibération du 30 janvier 2024 susvisée les termes du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » du quartier Valette-Bressuire établi pour la période 2024-2030.

Pour répondre aux besoins d'amélioration du cadre de vie sur le quartier Valette faisant suite au déploiement du service de collecte en apport sur les conteneurs collectifs en 2019, des actions spécifiques de sensibilisation et d'accompagnement vers les habitants du quartier demeurent essentielles.

Depuis 2021, la CA2B et son service Direction de la prévention et de la valorisation des déchets, portent un plan de lutte contre les incivilités et mènent des actions de sensibilisation régulières auprès des habitants du quartier.

L'Appel à projets de l'Etat et de la communauté d'agglomération 2024 : "Améliorer le cadre de vie et agir pour la transition écologique" est une opportunité pour renforcer les actions de sensibilisation déjà mises en œuvre sur le quartier et pour élargir le champ des interventions.

Il s'agit ainsi de solliciter des subventions au titre de la politique de la ville, auprès de l'Etat, pour l'année civile 2024 pour la mise en œuvre de 3 projets structurants.

1/ Projet pédagogique d'éducation à l'environnement, au cadre de vie et à la gestion des déchets des élèves de cycle 2 et 3 :

Les objectifs de cette action sont les suivants :

Sensibiliser les élèves de cycle 2 et 3 des écoles accueillant le plus d'enfants du quartier Valette de Bressuire sur les thématiques de l'environnement et du respect du cadre de vie de leur quartier, de la gestion et de la réduction des déchets et de la découverte des métiers des acteurs/agents qui agissent pour améliorer le cadre de vie au quotidien (services propreté, brigade verte, gardiens d'immeubles, médiateurs...) ; les rendre acteurs et relais des bonnes pratiques de gestion des déchets dans leurs familles.

➤ Budget de l'action : 7 000€.

➤ Demande d'aide de 3 500€.

2/ Opérations de sensibilisation des habitants aux pratiques de bonne gestion des déchets et distribution de sacs en pied d'immeuble :

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- Rencontrer les habitants du quartier Valette de Bressuire en pied d'immeuble ou à leur domicile à l'occasion de distributions de sacs poubelles 50L identifiés (6 distributions par an) pour généraliser la mise en sacs des ordures ménagères et rendre les dépôts compatibles avec les volumes des orifices des conteneurs d'apport collectif (50 ou 80 L) ainsi que lutter contre les dépôts de déchets au pied des conteneurs collectifs ;
- Sensibiliser aux consignes de gestion de leurs déchets au quotidien (ordures ménagères, tri sélectif, évacuation des encombrants...)
- Sensibiliser au respect et à la qualité du cadre de vie du quartier
- Accompagner les habitants de façon régulière afin de créer du lien avec les équipes (agent chargé du plan de lutte contre les incivilités, agents de brigade verte...)

➤ Budget de l'action : 4 000€.

➤ Demande d'aide de 2 000€.

3/ Expérimentation d'abris encombrants sur le quartier Valette :

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- Proposer une solution abritée et "officielle" de dépôt des encombrants aux habitants du quartier Valette à proximité de leurs immeubles,
- Limiter les encombrants déposés au pied des conteneurs collectifs constituant des dépôts sauvages,
- Proposer un service uniquement dédié aux habitants du quartier (accès sécurisé via badge d'entrée immeubles),

➤ Budget de l'action : 10 500€

Avec un co-financement CA2B/Ville de Bressuire/bailleur DSH.

➤ Demande d'aide de 5 250€.

Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES			
Nature	Montant	Nature	Montant	Répartition %	Etat avancement (notifiée/sollicitée /à solliciter/)
<b>Actions</b>	<b>21 500,00</b>	<b>Subventions</b>	<b>5 500,00</b>	25,58%	
Projet pédagogique d'éducation à l'environnement	7 000,00	Projet pédagogique d'éducation à l'environnement	3 500,00	16,28%	A solliciter
Opérations de sensibilisation des habitants aux pratiques de bonne gestion des déchets et distribution de sacs en pied d'immeuble	4 000,00		2 000,00	9,30%	A solliciter
Expérimentation d'abris pour encombrants	10 500,00	<b>Autres participations</b>	<b>5 250,00</b>	24,42%	
		(co-financement CA2B/VB/DSH)	5 250,00	24,42%	A solliciter
		<b>Total financements ext.</b>	<b>10 750,00</b>	#REF!	
		<b>Reste à Financer (Autofinancement)</b>	<b>10 750,00</b>	50,00%	
<b>TOTAL</b>	<b>21 500,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 500,00 €</b>		

Ainsi, le montant total de subvention attendu serait de 10 750€, et le reste à charge pour la collectivité de 10 750€.

**Le bureau communautaire, est invité à :**

- Approuver les projets structurants à mettre en œuvre sur le quartier Valette Bressuire dans le cadre du contrat de ville tels que présentés : éducation à l'environnement, opérations de sensibilisation, et expérimentation pour le dépôt d'encombrants ;
- Approuver la réalisation de ces actions et le plan de financement tel que présenté ;
- Approuver la demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la politique de la ville appel à projets Etat "Améliorer le cadre de vie et agir pour la transition écologique", telle que portée par le plan de financement ;
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Après en avoir délibéré,**

**Le bureau adopte à l'unanimité la présente délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Monsieur Yves MAROLLEAU,



23 AVR. 2024

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le 23 AVR. 2024

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.